

FLASH INFO

COMMISSION BLANCHET

Informations du SNPDEN-UNSA



RESPONSABLES (académiques et nationaux)

Secrétaire académique

Corinne Laurent, Principale
Collège Le Hamelet, Louviers
corinne.laurent@ac-rouen.fr

Secrétaires académiques adjoints

Gérald Hochart
Sophie Perrat
Catherine Gueret-Laferté
Frédéric Delamare

Secrétaire départemental 27

Joël Delhopital, Principal
Collège G. de Conches, Conches
joel.delhopital@ac-rouen.fr

Secrétaire départemental 76

Catherine **Gueret-Laferte**,
Principale
Collège Chartier, Darnetal
catherine.gueret-laferte@ac-rouen.fr

adresse académique :
snpden@ac-rouen.fr

Compte rendu de la commission Blanchet du 4 novembre 2015

La séance commence à 14h15.

Mme Ménager, nouveau Recteur de l'académie de ROUEN, indique en introduction, qu'elle attache une très grande importance au dialogue social, puis elle ouvre l'ordre du jour.

Pour le **SNPDEN UNSA** étaient présents :

Corinne LAURENT Secrétaire Académique
Catherine GUERET-LAFERTE Secrétaire Départemental 76
Joël DELHOPITAL Secrétaire Départemental 27
Sophie PERRAT Secrétaire Académique adjoint
Gérald HOCHART Secrétaire Académique adjoint
Frédéric DELAMARE Secrétaire Académique adjoint
Sylvie LE BELLEGUY Commissaire Paritaire

1/ Bilan des opérations de rentrée

Orientations et affectations post 3^{ème}

Le **SNPDEN UNSA** rappelle les difficultés rencontrées avec l'outil AFFELNET, en juin dernier, à cause de l'impossibilité d'éditer les listes d'élèves affectés. Le **SNPDEN UNSA** évoque également le problème du nombre important d'élèves non affectés en voie professionnelle, qui, par défaut, ont opté pour un redoublement ou un passage en 2GT avec un niveau très fragile. Le **SNPDEN UNSA** souhaite un bilan de cette orientation.

M. Géron, CSAIO, indique que l'application AFFELNET était en expérimentation dans quatre académies, avec l'objectif de pouvoir utiliser des listes communes pour les collèges et les lycées, il reconnaît les difficultés rencontrées, ainsi que le travail effectué par les services pour y remédier. Le ministère a effectué un bilan de cette expérimentation, qui est reconduite pour l'année 2016, dans l'attente des modifications demandées.

Concernant les élèves ayant choisi une orientation par défaut, M. Géron précise que l'on reste dans le rapport demandes/nombre de places disponibles, situation similaire à celle des années précédentes et qu'il reste moins de places vacantes, cette année, en lycée professionnel.

M. Guidet, secrétaire général, rappelle que l'augmentation du taux de passage en 2GT reste la priorité académique et que cette augmentation n'empêche pas l'augmentation du taux de passage dans le supérieur. Il précise que la capacité d'accueil en voie professionnelle n'a pas été revue à la baisse (quelques CAP ont même augmenté du fait de la réforme des formations qualifiantes et que pour certaines filières, restant très attractives malgré un taux d'insertion professionnelle très faible, il n'est pas envisagé d'en augmenter le nombre de places.

Professeurs non nommés depuis la rentrée

Le **SNPDEN UNSA** indique que certaines disciplines, mathématiques, technologie, sciences physiques, anglais, certaines disciplines professionnelles, restent déficitaires, ce qui entraîne de réelles difficultés pour les élèves et pour les établissements où les postes restent vacants.

M. Jachimiak, chef de la DPE, confirme ces difficultés, surtout dans les disciplines scientifiques (mathématiques, technologie, sciences physiques, génie mécanique), difficultés accrues quand l'établissement est excentré. A ce jour, il manque environ l'équivalent de 10-11 ETP, ce qui représente 22 BMP, dont 3 de 18h, les 19 restants étant inférieurs à 18h (beaucoup étant de 3h).

M. Foselle, secrétaire général adjoint DRH, nous informe du remplacement des EAP par les Emplois Etudiants Apprentis Professeurs. Ce nouveau dispositif, ouvert aux étudiants en 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence, ne sera plus réservé aux seuls boursiers. Ces étudiants seront, sous la responsabilité du professeur, deux demi-journées par semaine dans un établissement. Le contingent pour notre académie est de 16 étudiants à recruter pour la mi-décembre.

DAPAEC- AESH

Le **SNPDEN UNSA** évoque la très grande difficulté des établissements qui étaient dans l'impossibilité de contacter ce nouveau service pendant tout le mois de septembre, voire début octobre. Des situations sont encore sans solution à ce jour. Autre problématique, celle de l'augmentation du nombre de scripteurs pour les examens.

Les syndicats font également part de la difficulté d'embaucher des CUI de 8h, du fait de leur faible rémunération. Il constate que le niveau exigé pour le recrutement des AESH est inférieur à celui exigé précédemment, ce qui pose un problème pour le suivi des élèves.

M. Guidet rappelle que la création de ce guichet unique, qui vise à simplifier les démarches, a rencontré de grandes difficultés, avec plus d'un tiers de nouveaux personnels à former. Difficultés liées aussi à l'augmentation de plus de 10 % du nombre de dossiers MDPH (liés à l'élargissement de la reconnaissance MDPH, comme les troubles « dys ») De plus, un travail avait été engagé avec la MDPH pour que la DAPAEC soit informée en amont des besoins pour la rentrée, malheureusement des modifications dans les renouvellements et les prescriptions MDPH ont engendré des erreurs et tout ce travail a dû être repris.

Mme Benoit-MervanT, IA DASEN, 76 reconnaît l'ensemble de ces difficultés et remercie les personnels de direction de leur courtoisie vis à vis des collègues de ce service. Le mode de fonctionnement des MDPH est très différent entre les deux départements : dans l'Eure, la MDPH planifie des moments d'étude, de traitement des dossiers et des temps de commissions, en Seine maritime, ce n'est pas le cas, les prescriptions se succèdent sans lien réel avec le financeur (l'inspection académique) et sans véritable fil conducteur, additionnant les prescriptions les unes derrière les autres. Une réflexion est donc engagée sur le fonctionnement de la MDPH 76. Les représentants FCPE ont été reçus à ce sujet le 1^{er} septembre, les MDPH 27 et 76 ont été réunies le 2 novembre, pour engager un travail d'harmonisation des pratiques. Mme l'Inspectrice d'Académie cite l'exemple du département de Loire Atlantique qui compte une augmentation de 120 % du nombre d'élèves souffrant de troubles « dys ». Afin d'enrichir notre réflexion sur ce sujet, Mme Benoit-MervanT recommande la lecture du rapport Delaubier.

2/ Réforme territoriale de l'état en région

Mme le Recteur rappelle l'historique de cette réforme : début janvier 2015, nous étions sur un projet de fusion, depuis juillet 2015. On ne parle plus de fusion mais de collaboration renforcée entre les deux académies, avec une gestion de proximité. Le Recteur de Région devient l'interlocuteur unique pour tous les dossiers concernant la région. Un comité de Recteurs se réunit toutes les 6 semaines, un décret doit être

prochainement publié, concernant l'articulation entre les services des affaires régionales et les services inter académiques.

Les CAEN seront maintenus jusque fin 2016, en janvier 2017, sera créé le CREN.

3/ Carrière et conditions de travail

Personnels de direction en difficulté

Les syndicats demandent quelles sont les suites données au groupe de travail réuni en juillet, ainsi que le bilan social qui avait été communiqué lors de cette réunion. Il est demandé qu'un nouveau bilan (notamment les arrêts de travail) soit communiqué officiellement lors de la CAPA du mois de décembre.

M. Foselle explique qu'il a déjà fourni des indicateurs, mais qu'il faut se montrer très prudent quant à leur interprétation, compte tenu des faibles effectifs.

Le groupe de travail a envisagé plusieurs pistes :

- remise en place des groupes d'analyse de pratiques professionnelles, avec des intervenants déjà rompus à cet exercice, des retraités ou des PERDIR. Cela concernerait les personnels en exprimant le besoin, ou bien ceux à qui on pourrait le « suggérer ». Une charte concernant le fonctionnement de ce dispositif doit être écrite.
- identifier un « point d'écoute » dans les services académiques, interlocuteurs potentiels des personnels de direction.
- mise en place d'un dispositif de régulation : réunion régulière d'un groupe de suivi des PERDIR, pour examiner les situations et envisager les meilleures réponses (à des problèmes de santé notamment).

Tous ces dispositifs doivent voir le jour cette année.

Le **SNPDEN UNSA** indique qu'il accompagne déjà les collègues dans ce sens et remercie M. Foselle pour la mise en place rapide des propositions du GT.

Les EPLE sans adjoint

Les syndicats regrettent qu'il y ait encore des établissements de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie sans adjoint, alors qu'un accord ministériel prévoyait que chaque EPLE de 3^{ème} catégorie en soit pourvu.

M. Guidet indique que sur 27 EPLE sans adjoint, trois sont de catégorie 3, 13 de catégorie 2 et 11 de 1^{ère} catégorie. Actuellement, une analyse est faite par le ministère pour une possible création de nouveaux postes, mais probablement pas dans notre académie.

Le numérique

Les syndicats évoquent des applications informatiques nationales de plus en plus lourdes. Dans les EPLE, un grand nombre de PC de l'administration sont encore sous Windows XP, et donc non sécurisés. La maintenance informatique reste très compliquée, les réponses via CARINA sont lentes, ce qui pose problème.

Les EPLE accueillent fréquemment des personnels, notamment administratifs, qui ne sont pas formés à ces applications.

Le SNPDEN UNSA ajoute qu'il n'existe pas toujours de liens entre les outils privés et professionnels, ce qui nécessite une double saisie inacceptable.

M. Guidet répond que le problème des applications nationales concerne...le national. La maintenance et l'assistance informatique font l'objet d'une réflexion entre Haute et Basse Normandie, pour une harmonisation et un rapprochement des usagers. Il s'agit de construire une démarche commune avec la nouvelle région et les cinq départements. C'est plus compliqué pour les collèges que pour les lycées.

M. Macé, IA-IPR en charge de la formation, indique qu'il existe des dispositifs au PAF, pour la formation des personnels administratifs. Il existe également une formation de formateurs pour les personnels de direction. Il fait enfin remarquer qu'il faut impérativement faire remonter les besoins, et que de nombreux stages sont annulés, faute de candidats.

M. Guidet explique que les critères de recrutement du personnel administratif, par voie de concours, n'imposent pas la connaissance de ces outils spécifiques. Les contractuels recrutés ont un niveau plus modeste, ce qui induit un niveau d'exigence décalé en informatique.

L'académie de Rouen a un nombre élevé de gestionnaires de catégorie B et de secrétaires de catégorie C, contrairement aux autres académies. La promotion interne peut être une réponse pour mieux rémunérer les personnels méritants. M. Guidet précise qu'il existe des plafonds d'emploi pour les catégories A, B et C.

M. Foselle ajoute qu'il existe une liste d'aptitude pour permettre à des personnels de catégorie C de devenir catégorie B, sans mobilité, car correspondant à leur poste. Il y a également maintenant la possibilité de recruter des jeunes dans la fonction publique, par voie d'apprentissage. Le contingent est de 58 apprentis qui pourront ainsi se préparer aux concours administratifs, tout en étant sur le terrain.

Le **SNPDEN UNSA** est satisfait que les services académiques aient conservé la maintenance informatique dans les services administratifs mais s'inquiète du décalage de certains établissements entre besoins en équipements informatiques et capacités de leurs réseaux.

Le **SNPDEN UNSA** s'inquiète aussi de la pérennité des postes des personnels du CRIA au rectorat, la maintenance informatique dans les EPLE n'étant plus de leur compétence.

M. Guidet répond qu'effectivement la maintenance informatique est une compétence transférée aux collectivités, mais il garantit la continuité du service. Concernant les emplois des agents des services informatiques du Rectorat, ceux-ci ne seront pas transférés. Dès qu'un titulaire s'en va, il est systématiquement remplacé par un contractuel. Ceux qui souhaitent partir pour d'autres fonctions bénéficient d'un accompagnement pendant deux ans.

Les syndicats évoquent l'inquiétude dans les collèges où la maintenance informatique est faite par les personnes ressources TICE, au détriment de leurs missions au service de la pédagogie.

Le **SNPDEN UNSA** insiste sur les difficultés de l'utilisation du numérique en classe. Les plans numériques se succèdent mais certains EPLE n'ont toujours pas accès à une connexion Internet de qualité permettant un usage en classe...

Les syndicats demandent qu'une réflexion sur l'harmonisation des ENT proposés par les collectivités territoriales soit portée par Mme le Recteur lors des réunions inter-académiques.

M. Guidet confirme que les départements peuvent avoir des politiques très différentes en terme d'équipements et que cette dimension est bien prise en compte dans le cadre du rapprochement des régions..

4/ La réforme des collèges

Conditions de travail pour la mise en œuvre

Le **SNPDEN UNSA** remercie les deux DASEN pour la création du groupe de travail sur la réforme du collège, ce qui permet d'apporter la même information à tous les personnels de direction. Il fait part du risque de conseils d'administration difficiles, notamment dans l'Eure où les dotations de fonctionnement de certains établissements ont été amputées. Les syndicats insistent sur les conditions de travail des personnels de direction avec la difficulté de la mise en œuvre de la réforme, notamment dans les semaines à venir et ajoutent que les établissements privés sous contrat affichent déjà qu'ils conserveront leurs sections d'élite.

M. Fatras, IA DASEN 27, remercie les personnels pour leur forte implication dans ce groupe de travail et rappelle que les établissements sous contrat ont l'obligation de mise en œuvre de la réforme.

Mme Perinet, DOS du Rectorat, rappelle le calendrier. Jusqu'à fin novembre/début décembre, travail sur la prévision des effectifs. En décembre, allocation des moyens académiques puis calcul des dotations horaires, notifiées en janvier dans les établissements. Le CTA est fixé au 21 janvier, la remontée des TRM doit se faire avant le samedi 6 février (mais possibilité de remonter jusqu'au 12 février pour ceux qui travaillent pendant les vacances) La DOS a ensuite besoin de deux semaines de travail au retour des vacances, puis se tiennent des GT du 17 au 21 mars, avec un CTA le 25 mars, enfin, ouverture du serveur du mouvement des professeurs le 31 mars.

Mme Perinet ajoute que nous pourrions recevoir officieusement notre DHG le 18 janvier.

Les syndicats répondent que ces délais sont impossibles à respecter, n'ayant que deux semaines pour tout instruire. Ils se demandent pourquoi, puisque dans les collèges la dotation est facile à chiffrer (26 + 2,75h par division), les EPLE ne peuvent pas recevoir les dotations plus tôt et bénéficier de délais plus importants.

M. Guidet répond alors qu'à partir du moment où les syndicats sont en possession des documents fournis en CTA, nous pouvons commencer à travailler avec nos équipes **soit une communication des dotations à la date du 14 janvier.**

Formation des enseignants

M. Vautier, IA-IPR en charge du dossier formation des enseignants pour la réforme des collèges, explique que les formateurs seront absents de leurs établissements au moins 6 jours, et même 12 s'ils assurent deux sessions de formation. Il confirme que les inspecteurs seront mobilisés aux cotés de ces derniers qui n'ont pas à affronter les opposants à la réforme.

Mme Choupaud, doyen des IA-IPR, ajoute que tous les IA-IPR référents des établissements accompagnent, s'ils le souhaitent, les personnels de direction pour présenter la réforme dans leur établissement. M. Macé, IA-IPR, ainsi que deux des personnels de direction du **SNPDEN-UNSA** confirment l'efficacité de cette présentation bicéphale auprès des personnels des établissements.

Communication avec les familles

Le **SNPDEN UNSA** demande un courrier officiel de sa hiérarchie informant les parents d'élèves des absences prévisibles des enseignants, pour les besoins de formation sur la réforme du collège.

Mme le Recteur répond qu'une communication sera proposée, en veillant aux éléments de langage et à leur présentation.

Crédits manuels scolaires

M. Tanguy, secrétaire général adjoint, explique qu'un effort financier de 150 millions d'euros est prévu au niveau national pour l'achat des futurs manuels de collège. L'académie est dans l'attente de sa dotation. (Un calcul rapide permet de déterminer que cela représente à peu près 2 manuels par élève. $3,5 \text{ Millions de collégiens} \times 20 \text{ €} \times 2 = 150 \text{ M d'€}$).

Le **SNPDEN UNSA** demande si les éditeurs ont prévu des manuels de cycle, moins coûteux et plus conformes à l'esprit des programmes.

M. Macé ajoute que les éditeurs ont prévu, en mathématiques, de faire un manuel de cycle ainsi qu'un manuel par niveau.

Etablissements privés

Il est rappelé que les établissements privés doivent se conformer à la loi et que cela doit être rappelé aux parents et aux enseignants.

5/ Personnels non enseignants ou intervenants dans les EPLE

Le niveau exigé pour le recrutement des AESH est inférieur à celui exigé précédemment, ce qui pose un problème pour le suivi des élèves.

M. Guidet nous informe d'un recrutement de service civique à venir de 70 personnes, avec une première vague eu 1^{er} décembre et une seconde au 1^{er} janvier.

6/ Scolarisation et accueil des migrants

Il y a besoin des consignes claires aux personnels de direction concernant ces élèves, en situation précaire, sans moyens et pris en charge dans les établissements scolaires. Les fonds sociaux seront-ils abondés si leur nombre augmentait ?

Mme le Recteur doit rencontrer le préfet à l'issue de cette réunion pour évoquer la scolarisation et l'accueil des migrants dans les EPLE.

M. Tanguy ajoute que la deuxième partie de versements des fonds sociaux va être prochainement ventilée dans les établissements encore non dotés.

7/ Les BOP 141/230

La perte de moyens du BOP 230 dans un certain nombre de collèges ne permet plus de rémunérer les AED qui interviennent en péri éducatif.

M. Tanguy répond qu'il est possible de payer des vacances de soutien scolaire sur le BOP 141, en en faisant la demande au service de la paie.

Mme le Recteur conclut la séance avec les informations suivantes :

- M. Van Poucke remplace M. Lefaux comme DAFPIC jusqu'au 1^{er} septembre 2016.
- M. Lefaux devient chargé de mission « persévérance et l'adaptation des parcours de Formation »
- Mme Poret devient IEN apprentissage.

La séance est levée à 16h40.

RAPPEL CALENDRIER :

- mercredi 9 décembre de 14h à 16h : 2^{ème} réunion sur la mise en place réforme du collège au collège Chartier de Darnétal.

DERNIERE MINUTE :

Dotation de fonctionnement CD27

La secrétaire académique a envoyé un courrier de demande d'audience à M. LECORNU, président du conseil départemental 27 concernant les ajustements de dotation.

Le **SNPDEN UNSA** vous tiendra informé des conclusions de cette audience.

Le bureau académique du **SNPDEN-UNSA**.

Retrouvez les informations syndicales du SNPDEN-UNSA :

Le **SNPDEN-UNSA** vous propose de retrouver l'ensemble des informations syndicales sur son blog à l'adresse suivante : <http://snpden-rouen.net>

Vous pouvez maintenant consulter l'agenda sur le blog de **SNPDEN UNSA.**